MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Operation d'amenagement de l'ilot Liberation

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: BOUYGUES IMMOBILIER

Raison sociale: SA

N° SIRET: 56209154601009

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: GROS-TABUSSIAT

Prénom(s): FLAVIEN

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Operation de construction comprenant a la fois des logements et des locaux commerciaux, impliquant des travaux de demolition prealable sur le tenement le plus a l'est. Creation d'un Hotel des Polices et d'une chaufferie d'appoint au gaz.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet vise a revitaliser l'ilot Liberation en y implantant une offre diversifiee de logements, accompagnee d'activites commerciales, dans une logique de mixite sociale et fonctionnelle adaptee a un centre-ville. L'objectif principal est de requalifier cette friche urbaine en plein centre-ville en proposant un projet de regeneration mixte et ambitieux. Cette programmation a ete pensee pour garantir une mixite typologique, en adequation avec les besoins d'un projet situe en coeur de ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Concernant l'operation d'amenagement, le demarrage des travaux est prevue au second semestre 2026, pour une duree previsionnelle de 24 mois. La chaufferie d'appoint au gaz est en cours de realisation La creation d'un Hotel des Polices pourrait se traduire par une realisation en 2027-2028 La realisation de la chaufferie et de l'hotel de police ne relevera pas de la maitrise d'ouvrage d'ICADE / Bouygues Immobilier.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le detail de l'operation d'amenagement d'Icade et Bouygues Immobilier est detaille comme suit : Nombre de batiments : 3 batiments, aux gabarits differencies allant du R+2 a R+10 Programmation previsionnelle (les chiffres definitifs seront precises ulterieurement) : -Environ 27 logements locatifs sociaux -Environ 26 logements en BRS -Environ 40 logements locatifs intermediaires -Environ 25 logements en residence senior -Environ 71 logements libres, dont certains de standing -Local activite A ce stade, l'integralite des places de stationnement (206) est prevue en sous-sol : -96 places au niveau -1 -110 places au niveau -2 Un seul sous-sol pour l'ensemble du projet, desservi par 5 cages d'escaliers/ascenseurs L'acces vehicules est prevu depuis l'Avenue des Allinges, a proximite du passage a niveau.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

ICPE rubrique 2 9 1 0 "Combustion" pour la chaufferie gaz d'appoint Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de l'ilot Liberation Surface de plancher de l'amenagement ICADE Nombre de logements estime a ce stade Nombre de places de stationnement en sous-sol	(8 850 , m²) (13 320, m²) (189 , unite) (206, unite)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Avenue de la Liberation

Lieu-dit :

Localité : Avenue de la Liberation 74200 Thonon-les-Bains

Code postal : 74200 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 6°28'39"E ° ' " Lat. : 46°22'0"N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Thonon-les-Bains, zone UBg, UC, UD. PLUi HM de Thonon Agglomeration a ete arrete en fevrier 2025, pas encore opposable. Zone Urbaine sans reglement

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	3 ZNIEFF de type II et une vingtaine de ZNIEFF de type I sont identifiees dans un rayon de 5 km. La plus proche est la ZNIEFF de type II "Lac Leman" a 830 m au nord.
En zone de montagne ?	☐	☑	La commune de Thonon-les-Bains n'est pas concernee par ce zonage.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	L'APPB le plus proche est a 3,8 km au nord-est. Il s'agit du "Marais de Bossenot" (FR3800523)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	Sans objet.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Aucun parc national, parc naturel regional et reserve naturelle regionale n'est identifie a proximite du projet. La plus proche concerne la reserve naturelle nationale "Delta de la Dranse" identifiee a 3,7 km au nord.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Le Plan de Prevention du Bruit de Haute-Savoie a ete approuve le 15 juillet 2024 pour la periode 2024-2029.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☑	☐	Le projet est situe dans deux perimetres de protection des monuments historiques : Hotel Dieu (ancien couvent des Minimes), et Monument aux morts. Les futures constructions se situant en vis-a-vis de l'Hotel Dieu, il conviendra de veiller a une architecture compatible avec ce monument historique classe. L'ABF et la DRAC seront consultes en amont du depot du PC.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Dans un rayon de 5 km autour de la zone d'etude, 2 zones humides d'importance internationale au titre de la Convention de Ramsar sont localisees. Environ 65 zones humides issues des inventaires departementaux sont identifiees dans un rayon de 5 km autour de la zone d'etude. Les plus proches sont localisees a plus de 500 m.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	La commune est concernee par le plan de prevention des risques naturels de Thonon-les-Bains. La zone d'etude n'est pas situee dans un zonage reglemente.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Le PPRn a ete approuve le 27 decembre 2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☑	☐	Un diagnostic de la qualite environnementale des sols pollues a ete realise par Ameten sur le tenement ouest dont le projet est l'operation d'amenagement de logements. L'historique de la zone d'etude montre que plusieurs activites se sont succedees, qui constituent des sources potentielles de pollution. Il est recommande de recourir a la realisation d'investigations sur les sols.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	Le projet n'est pas concerne par une ZRE. La plus proche concerne la ZRE des eaux souterraines de la Nappe profonde du Genevois, identifiee a plus de 25 km.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Le projet n'est pas compris dans un perimetre de protection. Le captage le plus proche "Forage de Bois de Ville Nord et Sud" se situe a 1,5 km au sud.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Plusieurs sites inscrits sont identifies au nord du secteur d'etude, dont le plus proche est identifie a plus de 650 m.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site le plus proche se trouve a 2,2 km au nord-est de l'emprise du projet. Il s'agit de "Lac Leman" (SIC, FR8202009 et ZPS, FR8212020).
D'un site classé ?	☐	☑	Le site classe le plus proche est a 2 km au nord.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Aucun prelevement d'eau n'est prevu lors de la phase travaux ou de la phase exploitation. L'eau consommee proviendra du reseau communal d'eau potable (pas de prelevement direct dans le milieu naturel via un forage).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Ce projet n'a pas vocation a drainer les eaux souterraines ou a modifier l'aspect quantitatif ou qualitatif des dites masses d'eau. Lors de la phase chantier, une grande vigilance ainsi que des mesures de chantier specifiques seront portees vis a vis des risques de pollution.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	A ce stade du projet, ces elements ne sont pas definis. Toutefois, le projet semblerait deficitaire en raison de la taille de l'operation. Le volume des terrassements est de : 19 500 m³ ; Le volume de remblais des gardes de terrassements connu est de : 1 000 m³ ; Berlinoise coffrante : 0 m³ de remblais en 40/80.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	A ce stade du projet, ces elements ne sont pas definis. Toutefois, le projet semblerait deficitaire en raison de la taille de l'operation. Le volume des terrassements est de : 19 500 m³ ; Le volume de remblais des gardes de
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	A ce stade du projet, ces elements ne sont pas definis. Toutefois, le projet semblerait deficitaire en raison de la taille de l'operation. Le volume des terrassements est de : 19 500 m³ ; Le volume de remblais des gardes de

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet prevoit de se raccorder aux equipements d'alimentation en eau potable/assainissement existants.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	La zone d'etude est entierement urbanisee et situee dans le centre-ville de Thonon-les-Bains. Les enjeux potentiels habitats-faune-flore sont lies au bati a demolir et a la haie. Une mesure d'adaptation au calendrier ecologique est proposee afin de reduire les impacts potentiels.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Plusieurs zones N2000 sont identifiees. Il est rappele que le projet est situe a proximite directe du centre-ville de Thonon-les-Bains, au sein d'un tissu urbain continu fortement urbanise. L'impact du projet sur les zones Natura 2000 apparait comme negligeable.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet n'entraine pas la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et maritimes, ce dernier etant situe sur une zone entierement urbanisee.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☑	☐	La commune de Thonon-les-Bains n'est pas couverte par un PPRT. La zone d'etude identifie un CASIAS sur site. Une soixantaine de sites CASIAS sont identifies dans un rayon d'1km. Aucun BASOL, ou ICPE au droit de l'emprise du projet n'est localise. Les plus proches sont des ICPE non SEVESO a plus de 350 m de distance. Une canalisation de gaz longe a 1,3 km au sud le site d'etude.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	La commune de Thonon-les-Bains est concernee par le risque sismique (modere), potentiel radon (modere) et aux inondations de cave.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☑	☐	La chaufferie gaz d'appoint respectera la reglementation des ICPE
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Sans objet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	ainsi que l'implantation d'un hotel des Polices, generateurs de flux de circulation. Toutefois, cela est a mettre en parallele avec la reduction des flux de circulation actuels, suite au deplacement de la caserne de pompiers et de ses logements associes, et de la suppression des services techniques. Les acces au projet resteront identiques a ceux actuels.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Le projet sera source de bruit lors de la phase travaux (se deroulant uniquement de jour). Les habitations les plus proches sont a une vingtaine de metres de chaque projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Les nuisances sonores pourront provenir des vehicules de l'Hotel de Police.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Sans objet.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☑	☐	La chaufferie gaz pourrait generer des nuisances olfactives. Celle-ci respectera les seuils de la reglementation ICPE.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Le projet pourra etre la source de vibration durant la phase travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	Sans objet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Les contraintes environnementales devront etre respectees en limitant les nuisances nocturnes sur les riverains.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☑	☐	Idem
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	La phase travaux sera le lieu de fonctionnement de machines/engins motorisees, generant des emissions atmospheriques (gaz d'echappement et poussieres). La phase exploitation sera concernee par une augmentation des rejets dans l'air en lien avec les equipements techniques de la chaufferie gaz d'appoint. Ces rejets seront soumis a la reglementation ICPE.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Le projet engendrera des effluents de type eaux usees. Le projet sera raccorde au reseau d'eaux usees de la commune.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Sans objet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☑	☐	Le projet est situe dans une zone de presomption de prescriptions archeologiques et est concernee par deux perimetres de protection des monuments historiques. La DRAC et l'ABF seront sollicites, en prealable au depot du PC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	L'usage du sol ne sera pas modifie. Les activites humaines seront modifiees, passant de services publics a logements, local d'activites et services publics.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences pouvant etre etudiees avec le projet sont etudiees sur les communes d'Allinges, Anthy-sur-Leman, Armoy, Thonon-les-Bains, Marin, Publier. Les projets soumis a l'avis de l'autorite environnementale sont les suivants : -Construction d'un ensemble immobilier, Allinges (2024), -Construction de 4 batiments dont 3 destines a etre une residence personnes agees et 132 logements et 75 logements, Thonon-les-Bains (2023), -Amenagement d'une centrale hydroelectrique au lieu-dit de Vongy, Thonon-les-Bains (2022), -Amenagement d'un pole sportif, Anthy-sur-Leman (2021)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Bien que le projet n'impacte pas de facon significative l'environnement, des mesures sont preconisees afin de limiter les impacts potentiels. Les mesures proposees sont les suivantes : -Adaptation du calendrier ecologique de travaux pour tenir compte des periodes les plus sensibles pour la faune; -Limiter les nuisances en phase travaux; -Lutte contre la pollution des sols/eaux en phase travaux; -Gestion des especes exotiques envahissantes phase travaux; -Poursuite des investigations en sites et sols pollues; -Limitation des nuisances en phase exploitation; -Suivi des emissions polluantes de la chaufferie gaz selon la reglementation ICPE.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caracteristiques du projet, il n'apparait pas necessaire de realiser une evaluation environnementale. En effet, le projet est situee dans le centre-ville de Thonon-les-Bains, est entierement urbanise et dont les enjeux environnementaux apparaissent faibles.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom GROS-TABUSSIAT

Prénom Flavien

Qualité du signataire DIRECTEUR DE PROGRAMMES

À ANNECY

Fait le 02-10-2025

Signature du (des) demandeur(s)